

D65 2025
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six novembre deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 31/10/2025

Étaient présents : GARRIDO ROGER - CASES Michel - Daniel ERRE - BALESTE MARIE - DELAFUENTE STEPHANIE - DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE JOELLE LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - OMS BRUNO - SOL FREDERIC - TROGNO Marie - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE

CAZALS HENRI qui avait donné procuration à Joëlle LAMARQUE

CARBO MICHELLE qui avait donné procuration à Marie José LAMARQUE

LERAY Philippe qui avait donné procuration à Daniel ERRE

COPIN Martine qui avait donné procuration à Stéphanie DELAFUENTE

BRUZY ALBERT - TEYSSEYRE THIERRY

OBJET : CREATION D'UNE IMPASSE PRIVEE DENOMMEE « IMPASSE DES ABRICOTIERS » – AVENUE DU CANIGOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le projet de création d'une voie interne privée desservant une opération de quatre logements située Avenue du Canigou ;

Considérant que la création d'une voie interne nécessite l'attribution d'une dénomination afin d'assurer l'identification des logements, l'adressage, la sécurité et l'accessibilité pour les services publics (secours, courrier, collectes...) ;

Considérant la proposition de dénomination « Impasse des Abricotiers », en cohérence avec la toponymie locale et l'identité arborée du secteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal :

DÉCIDE

1. **D'approuver la création d'une impasse privée desservant quatre logements situés sur l'Avenue du Canigou.**
2. **De retenir la dénomination officielle : « Impasse des Abricotiers ».**
3. **De préciser que cette impasse demeure une voie privée, dont l'entretien et la gestion resteront à la charge des propriétaires conformément à la réglementation en vigueur.**
4. **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination (information des administrés, services publics, mise à jour de l'adressage, pose de la signalisation, etc.).**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,



Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publication et notification du :